Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1029

Artikel: Exportations d'armes : la tentaiton de Ponce-Pilate
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020708

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EXPORTATIONS D'ARMES

La tentation de Ponce-Pilate

(*jd*) Si l'on peut prêter à la guerre du Golfe un seul mérite, c'est bien celui d'avoir mis en évidence les aberrations auxquelles conduit le commerce des armes. L'Occident a armé l'Iran sous le motif de contenir la puissance soviétique. Puis il a offert son aide à l'Irak, déjà bien doté par l'URSS, pour faire pièce aux menées expansionnistes de l'Iran intégriste. Et le voilà confronté à la formidable puissance militaire de Saddam Hussein et à la menace d'armes sophistiquées qu'il a lui-même livrées à l'adversaire d'aujourd'hui.

Rien d'étonnant donc à ce que, devant ce traumatisme, plusieurs pays envisagent de renforcer le contrôle public sur ce commerce. Ainsi le ministre allemand de l'économie annonce que les prestations de services en matière militaire seront soumises à autorisation, les capacités de contrôle renforcées, les peines frappant les contrevenants alourdies et l'engagement des services secrets dans la lutte contre le trafic envisagé. Ainsi les Etats-unis se proposent de limiter l'accès des pays du tiers monde aux armes chimiques et biologiques et aux missiles. La Suisse n'est pas en reste puisqu'une révision de la loi sur le matériel de guerre est en cours qui prévoit l'extension de l'interdiction d'exporter aux filiales suisses à l'étranger et aux licences; par ailleurs Kaspar Villiger prépare une nouvelle loi sur les substances chimiques et les composants de missiles, les fabricants devant faire la preuve que leurs produits n'auront d'autres usages que civils. Les socialistes suisses vont plus loin puisqu'ils revendiquent l'interdiction totale des exportations d'armes.

Ce qui est arme, et ce qui ne l'est pas...

D'un point de vue moral, la réponse à donner paraît simple: la renonciation au commerce des armes, sans conditions, permet de dégager sa responsabilité dans le cadre d'un conflit toujours possible. Malheureusement la réalité est beaucoup plus complexe. La définition des produits susceptibles de contribuer à l'armement d'un pays est extrêmement difficile, la création de l'Espace économique européen va considérablement faciliter le commerce des armes et la capacité de production du tiers monde est déjà importante. Pour être efficace, l'attitude passive qui consiste à limiter, voire à interdire, les exportations devra être complétée par une stratégie active de sécurité collective au niveau régional.

Dès lors qu'il s'agit de chars, d'avions, de canons et autres missiles, la notion d'armes est claire. Mais cette notion est aujourd'hui dépassée. Une partie importante de l'armement contemporain — mesuré en termes de capacité destructrice — résulte de l'assemblage de composants multiples et multifonctionnels. Le même produit de base peut tout aussi bien servir à la fabrication de matière plastique, de pesticide que de gaz de combat. Une machine-outil assistée par ordinateur est indispensable pour tourner les pièces d'un missile mais telle n'est pas sa seule finalité. Les profils d'aluminium livrés à l'Irak par Alusuisse et destinés à la construction ont probablement fini en ailettes d'obus. Le matériel électronique et de communication recèle la même ambiguïté d'usage. Sauf à limiter le commerce international à quelques produits agricoles reconnus comme militairement inoffensifs, on voit mal comment saisir efficacement dans le filet d'une réglementation l'ensemble des biens et des services potentiellement agressifs. Par deux fois déjà, en 1989 et 1990, le Conseil fédéral a dû compléter la liste des produits chimiques soumis à autorisation d'exportation.

Des contrôles rigoureux ne suffiront pas

Les difficultés d'application sont donc considérables et la fiabilité des destinataires reste le facteur central d'une telle politique limitative. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras, mais il faut bien admettre que les contrôles les plus rigoureux ne suffiront pas. Sur le plan européen, l'ouverture du grand marché de 1993 imposera une réglementation communautaire, faute de quoi le commerce des armes pourra se prévaloir de la libre circulation des marchandises et des services et profiter des législations et des contrôles nationaux les plus laxistes.

Admettons que fonctionnent efficacement ces contrôles. Reste le développement impressionnant de l'industrie militaire dans le tiers monde, favorisé par les transferts de technologie. Le Brésil, le Chili, la Corée, la Chine, l'Inde, le Pakistan et bien d'autres encore produisent des armes et les exportent. Les multinationales de l'armement ont su s'adapter aux nouveaux marchés, profiter des conditions de production plus avantageuses et tourner les restrictions des pays industrialisés. Si le flux d'armes occidentales est diminué ou même tari, il sera immédiatement remplacé par un autre flux en provenance des nouveaux producteurs. Et la volonté des pays développés de mettre sous contrôle le commerce des armes apparaîtra comme un nouvel impérialisme politico-économique, comme le souci d'entraver la liberté d'action de concurrents gênants.

Dès lors, au-delà des contrôles et des limitations de toutes sortes, il s'agit de promouvoir un désarmement progressif, au Nord comme au Sud. La fin de l'antagonisme entre les deux Grands a déjà permis les premiers pas d'une réduction des armements. Les problèmes énormes auxquels sont confrontés les pays du tiers monde et leur dépendance financière devraient faciliter une même évolution.

Le droit à la sécurité implique le droit à être armé

Revenons à la Suisse. La tentation est grande de tirer notre épingle du jeu. En interdisant totalement le commerce des armes helvétiques, par ailleurs un élément négligeable de l'économie nationale, nous pourrions tourner le dos à la politique actuelle, marquée au sceau de la plus pure hypocrisie: autorisation d'exporter jusqu'au moment où la région considérée connaît des tensions. Mais l'interdiction totale n'est-elle pas aussi une manière de se laver les mains ? Nous nous réserverions la possibilité d'acheter à ceux-là mêmes à qui nous refuserions de vendre. Si nous admettons le droit pour un Etat d'assurer sa sécurité, nous devons dans la foulée accepter qu'il s'en procure les moyens, la marge d'évaluation consistant précisément dans la notion de sécurité. On pourrait admettre que la Suisse accepte de commercer avec les Etats neutres et avec

NESTLÉ ET LE LAIT EN POUDRE

Une argumentation incroyable

(*cfr*) Incroyable ! *Temps présent* diffusait le 21 février une émission intitulée «Le lait en poudre dans le tiers monde: un cadeau empoisonné ?». Cette émission aurait pu être présentée telle quelle il y a une dizaine d'années pendant le procès Nestlé et pendant la campagne qui a abouti à l'adoption par l'Organisation mondiale de la santé du code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

Des méthodes à modifier fondamentalement

Rappelons les faits. Dans les années septante, des organisations d'entraide privées constatent que, dans le tiers monde, Nestlé et d'autres firmes de produits alimentaires convainquent médecins et mères de nourrir les bébés avec du lait en poudre par des méthodes publicitaires extrêmement agressives. De retour à la maison, les mères doivent mélanger ce lait avec l'eau qu'elles ont à disposition. D'autre part, pour faire des économies, les familles pauvres diminuent les doses de poudre. Il s'ensuit des diarrhées qui, comme on le sait, sont extrêmement dangereuses pour les nourrissons et souvent mortelles.
Les organismes d'entraide ont fait une campagne pour attirer l'attention sur les dangers d'une utilisation déficiente des substituts du lait maternel. Un boycott des produits Nestlé a été organisé aux Etats-Unis qui a mené à des interrogatoires publics au Congrès. Le point culminant de ce combat en Suisse a été le procès intenté par Nestlé en 1981 à Arbeitsgruppe Dritte Welt au sujet d'une brochure intitulée *Nestlé tötet Babies*. Nestlé a gagné le procès, mais a été condamné aux frais. Le jugement déclarait: *«Si la partie civile veut épargner à l'avenir le reproche d'une conduite immorale, elle doit modifier fondamentalement ses méthodes de publicité.»*
Quelques semaines avant la fin du procès, le code sur les substituts du lait maternel était adopté par l'Assemblée mondiale de la santé. Le code *interdit la publicité* et la distribution d'échantillons gratuits au grand public. Les dons à des hôpitaux ou à des médecins sont autorisés. Mais la distribution peut être faite uniquement lorsqu'elle est *indispensable*. Et la fourniture de lait en poudre doit alors être assurée *aussi longtemps que nécessaire*. Par ailleurs l'information et l'étiquetage des produits doit mentionner la *supériorité de l'allaitement au sein*. Cependant il appartient aux gouvernements de faire appliquer le code.
Dix ans plus tard, la situation n'a guère changé. Le code n'est appliqué ni par les gouvernements ni par les marchands de lait en poudre. Et les résultats sont toujours les mêmes: la mortalité infantile est énorme.
Mais, tout aussi grave est l'attitude de Nestlé, telle qu'elle est apparue dans l'émission de la télévision (diffusée sur les trois chaînes). L'arrogance de l'entreprise suisse n'a pas diminué.

Exemple boiteux

Il semble que les murs de la tour d'ivoire de Vevey sont trop épais pour laisser filtrer tout ce qui a été dit ces dix dernières années sur l'endettement du tiers monde, l'exode rural, les mégalopoles et la dégradation de l'état sanitaire, le chômage, la baisse des revenus réels, la paupérisation, l'adaptation des méthodes occidentales aux situations particulières de ces pays et la fascination exercée par la société de consommation. Pour se défendre, Nestlé donne en exemple l'Afghanistan où le lait en poudre n'est pas distribué et où la mortalité infantile est supérieure à celle des pays du reportage: les Philippines et le Pakistan. Mais comparer ces pays à l'Afghanistan revient à comparer le niveau de vie et la situation sanitaire de la Suisse avec ceux du Portugal ou de la Corée du sud. A croire que les directeurs de Nestlé n'ont jamais mis les pieds dans le tiers monde — en dehors des Hilton et autres Intercontinental — et n'ont jamais préparé le biberon de leurs enfants. Parce que, *même en Suisse*, l'eau n'est pas 100% pure et il faut la bouillir.

Mauvais axe de défense

Dommage que la justice de notre pays ne condamne qu'à des peines de prison ou à des amendes. Cela ne ferait pas de mal aux dirigeants de Nestlé d'effectuer pendant trois mois le travail de leurs «agents de santé» sur place dans le tiers monde et d'aller voir dans les hôpitaux et les familles comment les gens vivent et meurent.
Au demeurant, le représentant de Nestlé aurait pu se défendre beaucoup mieux. Nestlé a pris des mesures et a donné des instructions à ses filiales qui encadrent leurs promoteurs. D'autre part, Nestlé n'est pas la seule à vendre du lait en poudre et les autres multinationales dans ce domaine sont encore beaucoup plus agressives dans leurs méthodes de commercialisation. ■

Dans une lettre adressée au directeur de Nestlé, la communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas et la Convention d'actionnaires Nestlé (Canes) ont demandé à la multinationale:
- de s'engager à renforcer la coordination entre producteurs pour améliorer le respect du code de l'OMS;
- de donner des instructions plus contraignantes à ses filiales et d'améliorer le contrôle de leurs activités;
- d'améliorer la collaboration avec les gouvernements, les populations et les organisations non gouvernementales;
- de mettre en place une information sérieuse et transparente à l'intention des actionnaires et de l'opinion publique, ici et dans les pays du tiers monde.

---

l'Europe, dans le cadre d'un système de sécurité collective. Certes la seule solution éthiquement propre et matériellement efficace, c'est le désarmement. Mais il ne faut pas confondre l'objectif désirable et les moyens d'y parvenir. Le désarmement collectif et simultané ne peut que résulter de l'établissement de mécanismes qui garantissent la sécurité des Etats. Dans l'intervalle, le commerce des armes, même limité et contrôlé, subsistera. ■